

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2008

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 7 juillet 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 2 juillet 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et Gilbert SEYLLER.

Absent excusé : Jean-Michel STIRMEL

Secrétaire de séance : Jean-Blaise FEIST

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 juin 2008
2. Investissements en cours
 - a. Poteau d'incendie
 - b. Travaux stade et salle polyvalente
 - Chape
 - Toiture
 - c. Panneau touristique pour le Riedbahnnel
3. Ecoles
 - a. Coordinateur SPS pour travaux de l'école
 - b. Nettoyage des écoles
 - c. Création d'un poste d'ATSEM
4. Urbanisme et économie
 - a. Lotissement rue de la Forêt
 - b. Lotissement 4^{ème} tranche
 - c. Projet de M. Maldonado
 - d. Redevance pour occupation du domaine public pour GrDF
5. Presbytère
 - a. Réfection du sol au presbytère
6. Cimetière
7. Divers
 - a. Départ en retraite d'un agent communal
 - b. Bilan de la première rencontre avec Rheinhausen
 - c. Subvention de fonctionnement aux associations
 - d. Manifestations « Aux Arts Citoyens » au plan d'eau les 19 et 20 juillet 2008

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 juin 2008

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 2 juin 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Investissements en cours

a. Poteaux d'incendie

Dans le cadre des travaux dans la rue de l'Etang, un poteau d'incendie (n°20) était à remplacer. Deux devis ont été sollicités :

- STRADA pour un montant de 3 262,87€ HT soit 3 902,39€ TTC
- LEFEVRE pour un montant de 5 010€ HT soit 5 991,96€ TTC

L'entreprise STRADA étant la mieux disante, elle a été retenue pour ces travaux. Une demande de subvention a été faite au Conseil Général du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Marie BECK informe les membres présents que lors de la visite du chantier le matin même, une fuite a été constatée sur un poteau d'incendie (n°22) rue de l'Etang. L'entreprise STRADA sera appelée pour faire un constat et procéder au remplacement du poteau. Une demande de subvention sera faite au Conseil Général du Bas-Rhin.

Pour faire face à ces nouvelles dépenses, il convient de prendre une décision modificative au budget : 5 000 € seront prélevés sur le compte 020 et mis sur le c/21568, op 54.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Travaux stade

▪ Chape

Trois devis ont été sollicités pour la chape (chape de 7cm d'épaisseur) aux vestiaires :

- Demir de Wittisheim pour un montant de 2 242, 50 € TTC
- SARL BERGER de Sundhouse pour un montant de 3 154, 45 € TTC
- Morréale de Sélestat pour un montant de 2 299, 31€ TTC

En raison de son prix inférieur aux autres, c'est l'entreprise Demir qui a été retenue.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ Travaux de zinguerie

Quatre devis ont été sollicités pour les travaux aux vestiaires (mise en place d'une bande qui protège la partie charpente côté sud et pose d'une gouttière côté nord):

- URFFER de Wittisheim pour un montant de 2 333, 26 € TTC
- SCHOENENBERGER de Châtenois pour un montant de 3 157,26 € TTC
- BILTZ TOITURES de Sélestat, surchargé, n'a pas souhaité répondre à l'offre.
- SCHLEPPY de Sélestat a été sollicité également mais n'a pas encore fait de proposition.

Le délai de réponse étant passé, il est proposé de retenir l'offre la moins chère, URFFER de Wittisheim.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

c. Panneau touristique pour le Riedbahnnel

Trois devis ont été sollicités pour la pose d'un panneau touristique à côté du Riedbahnnel :

- OPSD de Sélestat pour un montant de 447, 36 € TTC
- Pano Boutique de Colmar pour un montant de 356, 67 € TTC
- DMS Enseignes de Colmar pour un montant de 59,54 € TTC

D'après le descriptif des trois devis, une préférence est émise pour OPSD de Sélestat.

En effet les caractéristiques proposées par le panneau correspondent au plus près de la demande.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Ecoles

a. Coordinateur SPS pour travaux de l'école

Dans le cadre de l'extension de l'école, il était nécessaire de choisir une entreprise qui sera chargée de la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (Mission SPS).

Cette mission a été confiée à l'entreprise ADC Est, en raison de son coût inférieur aux autres : 2 484 € HT soit 2 970,86 € TTC. De plus, le nombre d'heures proposées est plus important que pour les autres entreprises.

Les autres offres étaient les suivantes :

- Socotec pour un montant de 4 980 € HT soit 5 956,08 € TTC
- Norisko pour un montant de 2 790 € HT soit 3 336,84 € TTC

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Nettoyage des écoles

Suite au précédent Conseil Municipal, des précisions ont été demandées aux différentes sociétés de nettoyage. Un cahier des charges identique a été demandé à chacune des sociétés. Un 4^{ème} devis a été sollicité auprès de la société Sani Services.

	LIMA SERVICES	SAMSIK II	ALSACE CLEAN	SANI SERVICES
HEURES DE TRAVAIL PREVUES	325 heures	290 heures	160 heures	228 heures
PRIX HT	5 850€	5 984€	4 560€	4 457,85 €
PRIX TTC	6 996,60€	7 156,86€	5 453,76€	5 331,58 €
PRIX/HEURES HT	18 €	20,32 €	28,50 €	19,55 €

Constat : pour un même cahier des charges sollicité, le nombre d'heures estimées est différent. Après entretien avec l'agent d'entretien en poste, il y a lieu de choisir la société qui propose le plus d'heures. De plus, par rapport au prix de l'heure, cette société est celle qui a le taux horaire le plus bas.

Par conséquent, la commission des Finances du 30 juin 2008 a décidé de retenir Lima Services pour le nettoyage de l'école.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

c. Création d'un poste d'ATSEM

Suite au départ à la retraite de Mme Agnès Heyne, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, il est nécessaire de procéder à la création du poste aux mêmes conditions que les deux autres ATSEM, notamment pour le temps de travail : 21 heures annualisées, ce qui permet la rémunération de l'agent même lors des vacances scolaires.

La personne recrutée est Mme Annick Criqui de Wittisheim. N'ayant pas le concours d'ATSEM, elle sera contractuelle (1 an) dans l'attente de la réussite au concours. Si le concours est obtenu, elle pourra être nommée stagiaire une année et à terme de cette année, sera titularisée. Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Urbanisme et économie

a. Lotissement rue de la Forêt

La commune souhaite vendre le terrain situé rue de la Forêt, d'une surface de 20 ares environ. C'est un terrain qui fait la jonction directe avec la rue de l'Étang et dont le chemin d'accès est communal. Ce terrain sera divisé en deux parcelles. Un plan de ce futur lotissement a été réalisé par le cabinet de géomètres Faber&Schaller. Un chiffrage est actuellement en cours par GrDF pour la pose de coffrets gaz. Cette extension du réseau sera intégrée dans le prix de vente de l'are.

En tenant compte des branchements réseau qui sont à faire, de la loi Solidarité Réseau Urbain, dont les décrets d'application tardent à paraître, mais qui aura des conséquences financières pour la commune, la commission des Finances du 30 juin 2008 a décidé de fixer le prix de l'are du terrain à 14000 €.

Monsieur le Maire présente les deux plans proposés par Faber&Schaller :

- l'un présente une coupe du terrain à la verticale. Par conséquent l'une des parcelles est soumise à un recul de 5 mètres imposé par le cours d'eau situé à côté. Le futur acquéreur paiera pour un terrain qu'il ne peut pas exploiter sur toute sa longueur.
- La seconde proposition est une coupe horizontale du terrain. Les deux parcelles sont soumises à la contrainte du recul de 5 mètres mais la place de retournement imposée par la législation réduit l'une des parcelles. La seconde est plus grande, mais mal arpentée.

Monsieur le Maire propose qu'un troisième plan soit demandé à Faber&Schaller pour trouver un équilibre entre les deux premières propositions. Il souhaite également trouver deux acquéreurs, et ne désire pas viabiliser ces parcelles, lesquelles ne devront pas rester en friche.

Le prix de l'are constructible est proposé à 14 000 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Lotissement 4^{ème} tranche

Pour le lotissement 4^{ème} tranche, la commercialisation des terrains est prévue pour 2009, et il sera demandé au cours du mois d'août un avis d'appel public à la concurrence pour les missions de géomètres et de maître d'œuvre aux entreprises suivantes : Berest, Faber&Schaller, Safège et la DDAF.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation, à attribuer le marché et à signer le marché de mission maîtrise d'œuvre et de géomètre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

c. Projet de Monsieur MALDONADO

Suite à sa demande d'acquisition de la bande de terrain située entre la partie sud de son terrain et le terrain de l'entreprise RME de 1,88 ares (70,78 x 3).

Monsieur Maldonado a présenté un dossier détaillé illustrant son projet. Il souhaite acquérir un portique de lavage, un aspirateur supplémentaire et de nouvelles portes de garage pour 85 000€. Ces nouvelles brosses seront placées à la suite du laboratoire existant et par conséquent, l'entrée principale du garage sera déplacée vers l'ouest.

D'autre part, il souhaite agrandir le parking pour mieux organiser le parc de voitures d'occasion. Enfin, sa fille, qui achève ses études d'esthéticienne et déjà diplômée en coiffure souhaite créer sa propre entreprise dans cette zone.

La commission voirie du 2 juin 2008 s'est rendue sur place puis ce projet a été évoqué lors de la Commission Finances du 30 juin 2008. Au vu de la zone, d'après le POS, il a été convenu de se renseigner auprès des organismes compétents pour voir si la commune peut être autorisée à vendre.

Le Service Départemental d'Architecture et d'Urbanisme (SDAU) a confirmé que ce terrain relève du domaine privé de la commune, que sa localisation dans le POS n'a aucune incidence et par conséquent, peut être vendu sans aucune difficulté.

Le Maire explique qu'il souhaite que ce chemin soit maintenu, c'était une volonté de l'équipe municipale en place lors de la création de la zone artisanale de garder un chemin piéton. D'autre part, le cahier des charges de la zone artisanale de 1994 stipule qu'un recul de 5 mètres doit être respecté par rapport à une construction en dur. En 2004, ce recul a été fixé à 2,50 mètres avec l'accord de tous les co-lotis.

Justin FAHRNER précise qu'il faut donner à toute entreprise la chance de se développer, qu'il faut songer aux retombées fiscales qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour la commune, mais aussi pour M. MALDONADO. Cette vente sera profitable aux deux parties.

Il propose de vendre cette parcelle à 1 300 € HT l'are, prix actuellement en vigueur à la zone artisanale de la Communauté de Communes du Grand Ried.

Monsieur MALDONADO intervient pour expliquer que son commerce a pris de l'ampleur et qu'il a vraiment besoin de place.

Monsieur le Maire propose que l'entreprise voisine, RME cède alors une partie de son terrain pour conserver ce passage mais cette proposition ne convient pas à Laurent Ringeisen. Un vote est alors proposé.

Monsieur le Maire demande si le Conseil est d'accord pour la vente de cette parcelle (70,78 x 3) de 1,88 ares.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Maire propose donc de vendre la parcelle au prix de 1300 € HT l'are et précise que selon le cahier des charges en vigueur, l'accord de tous les co-lotis sera sollicité.

Adopté.

d. Redevance pour occupation du domaine public pour GrDF

La délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008 a été prise ainsi :

« Un courrier de Gaz de France nous informe de la modification récente du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz. C'est le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 qui modifie ce régime.

Le règlement de cette redevance se fera après une délibération annuelle. Gaz de France fournira au courant du premier semestre 2008 les longueurs exactes des réseaux souterrains de gaz implantés sous le domaine public communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation, prévu à l'article 1 du décret cité ci-dessus. »

Il convient de préciser qu'il s'agit dorénavant de GrDF et non GDF et de prendre une délibération de manière définitive, pour ne pas avoir à délibérer tous les ans de ce point.

GrDF nous a précisé dans son courrier du 2 juillet 2008 que la longueur des réseaux de gaz naturel sous la voirie communale est de 8 334 mètres.

Un titre de recette sera établi annuellement au c/70323 selon le mode de calcul suivant : $(0,035 \times 8\,334) + 100 =$ montant de la redevance, soit 391,69 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Presbytère

a. Réfection du sol au presbytère

Il est nécessaire de procéder à la réfection du sol au presbytère. Au total, deux pièces seront refaites, l'un d'une surface de 12 m² environ et l'autre de 16m² environ. Le plancher sera enlevé et remis à neuf, le travail sera fait en régie. Les dépenses seront supportées par la commune.

Dans le cadre de l'aménagement, la paroisse fera l'acquisition de mobiliers : armoire fixe, tables et chaises destinées aux réunions et à l'accueil des visiteurs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Cimetière

Suite à l'installation du logiciel Cimetière, la tarification actuelle des concessions n'étant plus compatible, il convient de convenir des nouvelles modalités de tarification.

A l'heure actuelle, une concession est acquise pour 30 ans, au prix de 50 € pour une tombe simple et 100 € pour une tombe double, pour des gens de Wittisheim. Pour les gens extérieurs à Wittisheim, le prix est de 100€ pour une tombe simple et 200 € pour une tombe double.

Si dans cet intervalle une autre personne décède, pour être enterrée dans la même concession, il lui faudra payer une taxe de superposition soit 50 €. Au bout des 30 années, le renouvellement n'est pas proposé.

La législation en vigueur actuellement demande qu'au terme des 30 années il soit demandé aux héritiers si ils souhaitent renouveler la concession. Après 2 années sans réponse, la concession est considérée comme disponible à nouveau. Le logiciel Cimetière, étant conforme aux textes actuels, fonctionne selon ce principe : achat pour 30 ans d'une concession, pas de taxe de superposition et relance après terme.

Il convient donc de supprimer la taxe de superposition et de revoir la tarification pour l'achat d'une concession pour 30 ans. D'autre part, pour un gain de place, il sera désormais proposé aux gens des concessions simples à deux niveaux, plutôt que des tombes doubles, l'une à côté de l'autre. Ce système permettra de gagner de la place pour l'avenir.

La Commission décide d'adopter les tarifs suivants : 90 € pour une tombe simple et 180 € pour une double pour 30 ans.

Les extérieurs sont les personnes qui sont nées à Wittisheim, y ont grandi, mais sont parties vivre dans une autre commune. Elles peuvent être enterrées à Wittisheim parce qu'elles en sont originaires et ont des attaches familiales au sein de la commune (Une tombe familiale déjà existante).

Pour les extérieurs, le prix est de 135 € pour une tombe simple et 270 € pour une tombe double. Le prix des concessions est partagé entre la commune et le CCAS : 1/3 CCAS et 2/3 Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Divers

a. Départ en retraite d'un agent communal

Suite au départ en retraite de Mme Agnès Heyne, un montant pour une prime de départ avait été voté par le Conseil Municipal. Ce dernier étant soumis à cotisations salariales et patronales, il a été versé par le bulletin de salaire. Afin qu'un cadeau « matériel » soit offert à Mme Heyne à l'occasion de son départ, il est demandé au conseil d'approuver l'attribution à cet agent d'un cadeau de départ d'une valeur de 300 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Bilan de la première rencontre avec Rheinhausen

Le vendredi 13 juin 2008, le Maire et les Adjointes de Wittisheim ont rencontré le Maire et les Adjointes de Rheinhausen. Justin Fahrner évoque cette rencontre et précise que le projet a aussi été approuvé par les enseignants et les parents d'élèves lors du dernier Conseil d'École. Ce jumelage pourra faire l'objet de rencontre entre les enfants des deux communes également. La prochaine rencontre aura lieu en octobre à Rheinhausen et rassemblera les conseillers municipaux des deux communes. La date officielle sera communiquée en septembre.

c. Subvention de fonctionnement aux associations

En 2002, les montants des subventions aux associations ont été passés des francs aux euros. Début 2008, lors de la préparation du budget, les montants ont tous été arrondis, à l'exception de la subvention pour manifestation, restée à 45,73€. Il est proposé au Conseil Municipal d'arrondir à 50 € pour cette subvention. Adopté à l'unanimité des membres présents.

D'autre part, 7 associations caritatives ont fait une demande de subvention auprès de la commune (délibération du Conseil du 25 février 2008). La limite étant fixée à 12 : des subventions ont été accordées aux 5 associations caritatives suivantes :

- Médecins sans frontières
- Chiens guides pour aveugles
- Sclérose en plaque
- AFM (myopathies)
- Ligue contre le cancer

Adopté.

d. Manifestations « Aux Arts Citoyens » au plan d'eau les 19 et 20 juillet 2008

L'association Dynamik Urbaine présidée par Stéphane BRAUN organise une manifestation intitulée «Aux Arts Citoyens » au plan d'eau de Wittisheim les 19 et 20 juillet 2008. En accord avec M. KNOBLOCH, une buvette sera mise en place. L'entrée à la manifestation sera payante, sauf pour les membres de l'association.

e. Invitation des conseillers au mariage d'Eric MEMHELD

Monsieur le Maire présente l'invitation au mariage d'Eric MEMHELD, conseiller Municipal, le 23 août 2008. L'ensemble des membres du Conseil et leurs conjoints ainsi que le personnel communal, sont invités. Monsieur le Maire sollicite les conseillers et les pompiers pour le montage du chapiteau qui aura lieu le lundi 18 août 2008, à partir de 17 heures.

f. Message de remerciement de Mme HEYNE

Monsieur le Maire fait la lecture des remerciements adressés à la municipalité par Mme Agnès Heyne, à l'occasion de son départ à la retraite.

g. Traitement hélico

Un courrier de l'entreprise Armbruster nous a informé que du 7 au 10 juillet 2008, un traitement aérien des parcelles agricoles de Wittisheim et alentours sera fait contre la pyrale du maïs.

h. Réfection de la voirie

Monsieur le Maire évoque la demande d'un administré qui souhaite la pose de macadam sur le trottoir devant son domicile. Il précise que cette demande a été prise en compte, que les rues de la commune nécessitant des travaux de voirie seront mises dans un programme de réfection, pour réaliser dans un an ou deux, des travaux groupés. Une participation éventuelle des riverains pourra être demandée en fonction de la situation.

i. Résiliation du bail du logement de la Poste

Un courrier de la Poste nous informe de la résiliation du bail du local 18 rue de Hilsenheim, au-dessus de la Poste. La Poste prendra contact avec le locataire actuel afin de s'informer de ses intentions. D'autre part, un rendez vous est pris afin de faire un état des lieux et de voir comment séparer le logement du local Poste.

j. Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention a été reçue du Conseil Général pour les travaux de la rue de l'Étang, des Roseaux et du Presbytère, d'un montant de 53 257, 44 € soit 32% du montant de la dépense subventionnable (166 429, 49€).

Une subvention sera reçue également de la Région Alsace dans le cadre de l'extension de l'école, pour la démarche et la volonté écologique du projet : ossature et charpente bois et isolation avec laine de bois, toit végétalisé...

k. Lotissement rue de Hilsenheim

Dans le cadre de l'achat par Sorevac des terrains rue de Hilsenheim, le Conseil général du Bas-Rhin souhaite que la commune mette en place un îlot avant le rond-point à l'entrée de la Commune, en venant de Hilsenheim, pour faciliter l'accès à l'entrée du secteur.

Monsieur le Maire et Jean-Marie BECK ont rendez vous avec Monsieur Warin du Conseil Général du Bas-Rhin le 9 juillet 2008 pour envisager d'autres solutions éventuelles.

l. Temps scolaire

Un conseiller demande ce qu'il en est du décret sur le temps scolaire. Monsieur le Maire répond que l'Éducation Nationale donnera des directives nationales le 22 septembre 2008 et jusqu'à cette date, tout est en suspens.

m. Bilan forestier 2007

Jean-Marie BECK présente le bilan forestier de l'année 2007, produit par l'ONF pour la forêt communale de Wittisheim. Au total, des recettes d'exploitation pour un montant de 23 364 € et des dépenses pour 19 787 €.

n. Wettzer Blatt'l et site internet

Justin FAHRNER annonce que la rédaction du Wettzer Blatt'l se termine. Il propose de changer la première page pour les 6 années à venir et présente son idée ; apposer une vue aérienne de la commune, avec l'église au premier plan. Il sera distribué aux conseillers municipaux en fin de semaine. Il informe les membres nouvellement arrivés au sein du Conseil que tous sont chargés de la distribution des bulletins communaux dans les foyers du village. Une grille des rues leur sera transmise ainsi que le nombre d'exemplaires du Wettzer Blatt'l à distribuer.

o. Sécurisation au plan d'eau

Un conseiller demande ce qu'il en est de la sécurisation au plan d'eau. Monsieur le Maire explique que la commune est limitée dans ses moyens d'actions car c'est une route qui appartient au département et ce dernier n'est pas favorable à la mise en place d'un passage piéton. Diverses idées sont évoquées : mise en place d'un feu rouge, d'une passerelle....

Ce problème sera aussi évoqué avec Monsieur Warin lors du rendez vous du 9 juillet 2008.

p. Etang de pêche

Il est suggéré de proposer aux jeunes de Wittisheim une carte de pêche à prix réduit pour pratiquer cette activité l'été à Wittisheim à l'étang de pêche du plan d'eau.

La gestion du « KOBA » pourra être discuté lors d'une prochaine commission.

q. Festivités du week-end du 14 juillet 2008

Jean-Blaise FEIST informe qu'un Grembel Tournoi aura lieu le dimanche 13 juillet et sera suivi d'une soirée tartes flambées.

Monsieur le Maire rajoute que la cérémonie du 14 juillet se fera devant l'Eglise à 10 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Blaise FEIST

Le Maire,
André KRETZ